

---

**Nombre de membres**

**Séance du mercredi 06 avril 2022**

**en exercice** : 11

L'an deux mille vingt-deux et le six avril l'assemblée régulièrement convoquée le 30 mars 2022, s'est réunie sous la présidence de Madame Patricia LOISEAU (Maire).

**Présents** : 9

**Votants** : 11

**Sont présents** : Patricia LOISEAU, Jean-François DELPORTE, Romain RICADA, Fabien BONNIER, Suzanne BRAYETTE, Florence BONNIER, Sébastien FAGONT, Davy LATIZEAU, Dominique LECOURT

**Représentés** : Florence PICARD par Jean-François DELPORTE, Thibaut RICADA par Romain RICADA

**Excuses** :

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Jean-François DELPORTE

---

Mme Le Maire ouvre la séance à 19 heures 10 minutes. Le nombre de présents étant de neuf, le quorum est atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer conformément à l'article L 2121.17 du CGCT.

**APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU**

La lecture du dernier compte rendu de conseil municipal du 16 mars 2022 n'apportant aucune observation, est approuvée à l'unanimité des membres présents.

**Objet : Choix de l'entreprise pour la pose d'une cuisine**

L'étude des devis ainsi que la disposition des éléments se feront lors de la prochaine commission travaux.

**Objet : Achat d'une débroussailleuse - DE\_2022\_026**

Suite à l'embauche de l'agent communal, Madame le Maire souhaite doter la commune d'une nouvelle débroussailleuse.

Son choix s'est porté sur une débroussailleuse de la marque STIHL vendu par le magasin HARMONY MOTOCULTURE.

Le devis fait apparaître la somme de 822,48 €.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à signer le devis ;

- DIT que les crédits seront ouverts à l'article 2158 sur le budget 2022.

## **Objet : Réfection des peintures dans les écoles du RPI de Chézy sur Marne - DE\_2022\_027**

Suite à la réunion des communes du regroupement scolaire de Chézy sur Marne du 17 mars 2022, il a été envisagé d'effectuer la réfection des peintures dans les écoles du RPI de Chézy sur Marne.

Il est demandé aux communes du regroupement une participation financière.

Les devis font apparaître la somme de 9 340 € HT pour la maternelle et de 32 855 € HT pour l'élémentaire.

La commune de Chézy sur Marne prendrait en charge 50% du montant de chaque devis, le reste serait réparti entre les communes d'Azy sur Marne, Bonneil, Essises, Montfaucon et La Chapelle sur Chézy.

Cette dépense pourrait être inscrite sur le budget communal avec une répartition sur 2 ans.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE les travaux de réfection des peintures aux écoles de Chézy sur Marne ;
- ACCEPTE la répartition de la somme fixée pendant la réunion entre les communes ;
- ACCEPTE la répartition de la dépense sur 2 ans.

## **Objet : USESA : Modification de la convention constitutive du groupement de commande portant sur l'entretien, la mise en peinture et le renouvellement des poteaux incendie - DE\_2022\_028**

Madame le Maire présente au conseil municipal un courrier de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne (USESA) daté du 18 mars 2022 concernant la modification de la convention constitutive d'un groupement de commande pour l'entretien, la mise en peinture et le renouvellement des poteaux incendie.

Depuis la mise en place de cette prestation en 2015, le parc des poteaux incendie s'est nettement amélioré, ce qui a conduit le syndicat à réviser à la baisse le montant de la participation des communes.

Le comité syndical de l'USESA dans sa séance du 15 mars 2022 a décidé de proposer aux communes adhérentes de modifier le montant de la cotisation annuelle à 1,60€ / habitant à compter du 1er janvier 2023.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE les termes de la modification n°1 de la convention constitutive d'un groupement de commande portant sur l'entretien, la mise en peinture et le renouvellement des poteaux incendie.
- AUTORISE Madame le Maire à signer le bulletin d'adhésion joint à la convention.

## **Objet : Votes des taxes 2022 - DE\_2022\_029**

Le conseil municipal, après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales

DECIDE à l'unanimité,  
de retenir les taux suivants pour l'année 2022 :

- Taux de taxe sur le foncier bâti 43,92%
- Taux de taxe sur le foncier non bâti 21,39%
- Taux de cotisation foncière des entreprises 18,41%

## **Objet : Vote du budget primitif 2022 - chapelle sur chezy - DE\_2022\_030**

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2022 de la Commune de La Chapelle sur Chezy,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,  
Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### **DELIBERE ET DECIDE :**

#### **ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune de La Chapelle sur Chezy pour l'année 2022 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 830 821.78 Euros**

**En dépenses à la somme de : 830 821.78 Euros**

#### **ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

#### ***SECTION DE FONCTIONNEMENT***

##### **DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	535 337.48
012	Charges de personnel, frais assimilés	31 500.00
014	Atténuations de produits	13 532.00
65	Autres charges de gestion courante	89 762.38
022	Dépenses imprévues	5 000.00
023	Virement à la section d'investissement	20 223.93
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	863.70
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>696 219.49</b>

## RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	989.00
73	Impôts et taxes	78 827.00
74	Dotations et participations	74 680.00
75	Autres produits de gestion courante	50.00
76	Produits financiers	1.20
77	Produits exceptionnels	187 133.77
002	Résultat de fonctionnement reporté	354 538.52
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>696 219.49</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
204	Subventions d'équipement versées	17 071.46
21	Immobilisations corporelles	112 530.83
23	Immobilisations en cours	
020	Dépenses imprévues	5 000.00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>134 602.29</b>

### RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	43 124.82
10	Dotations, fonds divers et réserves	8 610.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	53 357.38
021	Virement de la section de fonctionnement	20 223.93
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	863.70
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	8 422.46
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>134 602.29</b>

### ADOpte A LA MAJORITE

Fait et délibéré à La Chapelle Sur Chézy, les jour, mois et an que dessus.

### QUESTIONS DIVERSES

- 8 mai : Madame le Maire souhaite effectuer la commémoration du 8 mai qui n'était pas organisée jusqu'à maintenant. Cette commémoration se tiendra à 14h30.
- Commission travaux : Elle est prévue pour le 13 avril 2022 à 19h. L'aménagement de la cuisine du foyer rural sera abordé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30 minutes.